

# AIDE FORFAITAIRE AFFECTION LONGUE DURÉE



Face aux aléas de la vie et parce que personne n'est à l'abri d'une difficulté en matière de santé, nous vous accompagnons en cas de survenue d'une Affection Longue Durée (ALD).

C'est pourquoi, nous avons décidé de vous accompagner en vous faisant bénéficier d'une aide financière forfaitaire de 800 €<sup>1</sup>.

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION<sup>2</sup> :

- › Être salarié et affilié au régime de prévoyance de la CCN Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles.
- › Être en Affection Longue Durée dite au sens de l'article D 160-4 du code de la Sécurité sociale (ALD 30). Voir liste des ALD jointe en annexe 1 du formulaire.



- › Disposer d'un revenu fiscal de référence annuel inférieur à 20 500 € par part fiscale.

L'évaluation de la situation individuelle s'appuie sur les ressources fiscales du foyer définies par le Revenu Fiscal de Référence figurant sur les avis d'imposition de toutes les personnes composant le foyer divisé par le nombre de parts fiscales du foyer. La détermination du nombre de parts fiscales se fera selon la réglementation fiscale en vigueur au moment de la demande.

Nom de votre entreprise : .....

N° Siret de votre entreprise : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

E-mail ..... @ .....

Je souhaite recevoir par voie électronique les informations et les services et solutions d'Harmonie Mutuelle : - Par E-mail :  Oui  Non - Par SMS :  Oui  Non

Situation de famille :  Célibataire  Marié(e)  Vie maritale  
 Séparé(e), divorcé(e)  Veuf,ve

Fait à ..... Signature :

Le : .....

## Afin de vous verser cette aide, merci de nous renvoyer ce formulaire complété accompagné des justificatifs suivants :

1. Pièce d'identité.
2. Le dernier avis d'imposition sur le revenu du foyer.
3. Le dernier bulletin de salaire.
4. Le relevé d'identité bancaire.
5. L'attestation de droit de l'Assurance Maladie mentionnant l'exonération du ticket modérateur par l'Assurance Maladie et la reconnaissance en Affection Longue Durée (cf liste ALD 30 en annexe).



PAR EMAIL à [habillementsocial@harmonie-mutuelle.fr](mailto:habillementsocial@harmonie-mutuelle.fr)



PAR COURRIER à Harmonie Mutuelle

Action sociale Branches et Grands Comptes - Cap 55 - 41 rue Fabienne Landy - 37700 St Pierre des Corps.



SITE INTERNET [www.habillementprevention.fr](http://www.habillementprevention.fr)

<sup>1</sup> Cette aide sociale est forfaitaire et n'est pas systématique mais elle peut être redemandée chaque année civile si les critères d'attribution sont maintenus (conditions de ressources, situation d'ALD, et salarié affilié au régime conventionnel de prévoyance de la CCN Commerce de détail de l'habillement et des articles textiles). Les justificatifs devront être en cours de validité au moment de la demande. Les aides sociales sont traitées par ordre d'arrivée dans la limite des fonds disponibles.

<sup>2</sup> Si l'une des conditions susvisées n'est pas respectée, la demande est rejetée et la prestation ne peut être accordée.

# ANNEXE 1 :

## LISTE DES ALD-30 OUVRANT DROIT À LA PRESTATION SOCIALE

### (article D160-4 du code de la Sécurité sociale)

- » Accident vasculaire cérébral invalidant ;
- » Insuffisances médullaires et autres cytopénies chroniques ;
- » Artériopathies chroniques avec manifestations ischémiques ;
- » Bilharziose compliquée ;
- » Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme graves, cardiopathies valvulaires graves ; cardiopathies congénitales graves ;
- » Maladies chroniques actives du foie et cirrhoses ;
- » Déficit immunitaire primitif grave nécessitant un traitement prolongé, infection par le virus de l'immuno-déficience humaine ;
- » Diabète de type 1 et diabète de type 2 ;
- » Formes graves des affections neurologiques et musculaires (dont myopathie), épilepsie grave ;
- » Hémoglobinopathies, hémolyses, chroniques constitutionnelles et acquises sévères ;
- » Hémophilies et affections constitutionnelles de l'hémostase graves ;
- » Maladie coronaire ;
- » Insuffisance respiratoire chronique grave ;
- » Maladie d'Alzheimer et autres démences ;
- » Maladie de Parkinson ;
- » Maladies métaboliques héréditaires nécessitant un traitement prolongé spécialisé ;
- » Mucoviscidose ;
- » Néphropathie chronique grave et syndrome néphrotique primitif ;
- » Paraplégie ;
- » Vascularites, lupus érythémateux systémique, sclérodermie systémique ;
- » Polyarthrite rhumatoïde évolutive ;
- » Affections psychiatriques de longue durée ;
- » Rectocolite hémorragique et maladie de Crohn évolutives ;
- » Sclérose en plaques ;
- » Scoliose idiopathique structurale évolutive ;
- » Spondylarthrite grave ;
- » Suites de transplantation d'organe ;
- » Tuberculose active, lèpre ;
- » Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique.

